

Vœu présenté par le groupe écologiste

Ne nous laissons pas emporter par le développement effréné de la 5G !

Devant l'émergence d'une nouvelle technologie, nous devrions toujours nous poser la question de son utilité sociale ainsi que celle de son coût (au sens large). C'est dans ce comparatif de type « bénéfices/risques », présenté avec transparence et de la façon la plus complète possible, que réside la décision éclairée que nos concitoyens sont en droit d'attendre de leurs élus.

Pourtant, l'offensive de l'industrie des télécommunications pour le déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) se déroule à l'évidence avec l'appui des gouvernements. C'est ainsi que le 31 décembre 2019, le gouvernement a publié un arrêté fixant les conditions de mise aux enchères des fréquences de la 5G en France. Les opérateurs de téléphonie sont invités à déposer avant le 25 février 2020 leur dossier de candidature à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse).

Deux ONG (Priartem et Agir pour l'Environnement) ont annoncé le lancement d'un recours devant le Conseil d'Etat. Elles jugent l'arrêté du 31 décembre contestable en l'absence de débat public et d'une évaluation environnementale et sanitaire.

Quels bénéfices nous apportera la 5G ? La rapidité, l'ultra-connectivité, la réactivité en temps réel... comme l'ont fait auparavant la 2G, la 3G, puis la 4G... L'essentiel des débits 5G sera réservé à la vidéo en ligne et à l'intrusion inquiétante et mal régulée des objets connectés dans nos vies quotidiennes.

Mais quels seront les coûts du déploiement de la 5G ?

Parce qu'elle fonctionne en partie avec des « ondes millimétriques » ne pouvant traverser certains bâtiments ni des obstacles comme les arbres ou la pluie, la technologie 5G nécessite une augmentation exponentielle du nombre des antennes, ce qui se traduira par une dépense très importante en termes de matériaux et de consommation énergétique.

Parce qu'il nécessite aussi l'utilisation de fréquences plus élevées, le déploiement de la 5G pose la question de l'augmentation de l'exposition générale de la population aux ondes électromagnétiques. Le 27 janvier 2020, dans un rapport préliminaire visant à évaluer les risques sanitaires associés à l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émanant de la technologie 5G, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a pointé, à ce stade, « un manque de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés à l'exposition aux fréquences autour de 3,5 GHz ». Les résultats finaux des travaux d'expertise de l'Anses ne seront disponibles qu'au premier trimestre 2021.

Mais au-delà de l'exposition aux radiofréquences, c'est la question des usages numériques qui est posée. L'hyper-connexion généralisée induit des effets psychosociaux délétères : un adolescent passe désormais plus de 6 heures par jour connecté. Et sur le plan environnemental, la 5G pourrait engendrer une augmentation de la consommation électrique du pays de 2 %.

Une grande partie des mobiles actuels n'étant pas compatibles avec la 5G, c'est un immense gaspillage qui se prépare : les équipementiers parient sur l'obsolescence technique pour renouveler l'ensemble du parc de téléphones portables, aux frais des usagers bien entendu. Alors que les crises écologiques devraient nous conduire à allonger la durée de vie de nos appareils, cette énième révolution numérique doit faire l'objet d'un vaste débat sociétal et d'une évaluation environnementale.

Cette technologie 5G pose aussi des questions de surveillance. Cela prendra la forme d'applications de traçabilité, dans votre réfrigérateur par exemple, qui vont suivre ce que vous mangez, ou de reconnaissance faciale, via des caméras dans votre téléviseur, conçus pour envoyer aux industriels et aux publicitaires des informations extrêmement précieuses. Avec la 5G, le volume d'informations qui sera inévitablement utilisé pour nous influencer sera incommensurablement plus important.

L'engouement autour de la 5G repose sur des arguments industriels mais nous ne connaissons ni ses bénéfices sociétaux réels ni ses impacts. Ne nous laissons pas emporter par le développement effréné de la 5G !

Le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni le 13 février 2020 à Orléans :

- **dénonce l'absence d'étude d'impact de la 5G sur la santé et considère qu'il serait irresponsable de lancer un déploiement massif de cette technologie dans ces conditions ;**
- **demande au gouvernement d'adopter un moratoire sur l'attribution des enchères 5G et qu'une transparence totale soit faite sur les implantations d'antennes de téléphonie mobile ;**
- **ne procédera jusqu'à nouvel ordre à aucun accompagnement qui tendrait à développer les réseaux 5G, mais pourra en revanche soutenir la recherche sanitaire sur cette technologie.**

Voeu adopté :

Pour : groupes Ecologiste, Union de la Droite et du Centre, Rassemblement National, Madame Martine RAIMBAULT

Abstention : groupe Socialites, Radicaux et Démocrates